

Taxe d'apprentissage

L'affectation du montant de la taxe à un ou plusieurs établissements d'enseignement est laissée au libre choix des entreprises.

En choisissant de **verser la taxe d'apprentissage aux formations de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)**, vous contribuez au rayonnement et à l'excellence de notre université et vous nous permettez :

- * d'accroître la qualité de nos formations professionnalisantes ;
- * de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins (diplôme universitaires de technologie, licences, licences professionnelles, diplômes d'ingénieurs et masters) ;
- * de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants ;
- * d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants ;
- * d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins industriels.

Vous pouvez choisir la composante de formation au sein de l'UPPA à laquelle vous souhaitez directement verser cette taxe :